

Avis voté en plénière du 24 juin 2014

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Pour le groupe de l'Outre-mer, le sujet traité est d'importance, notamment dans un contexte de crise économique et sociale durable où l'économie informelle prend une part croissante, notamment dans les territoires ultramarins.

Outre-mer, où les taux de chômage sont dramatiquement élevés, notamment chez les jeunes où ils sont sensiblement supérieurs à 50% en moyenne, les personnes exclues du marché officiel du travail complètent souvent leurs revenus d'assistance par des petites activités de services, d'artisanat... Cette caractéristique importante des économies ultramarines a fait l'objet, notamment par l'ADIE, à partir de 2007, d'une série d'études qui ont mis en évidence l'importance du secteur informel dans nos économies locales.

Ces études ont fait apparaître que l'existence de ce secteur informel, aussi anormale et inquiétante soit-elle, démontre également une vitalité économique et une capacité d'initiative bien réelle. Dans les sociétés ultramarines économiquement et socialement très précaires, la culture de la débrouillardise est très marquée et le travail informel est profondément ancré, sans que cela fasse l'objet d'une condamnation morale collective.

Pour autant, il y a nécessité d'aider à l'officialisation du travail informel. Sur cette question, le groupe de l'Outre-mer partage les recommandations proposées dans l'avis axées autour de la prévention et de la pédagogie. Il y a en effet, dans ces collectivités, un travail important de sensibilisation à faire auprès de la population. Le microcrédit, qui d'ailleurs fait l'objet d'une étude en délégation à l'outre-mer, peut constituer un instrument efficace et adapté, parmi d'autres, pour faciliter l'officialisation de l'activité. L'obtention de ce type de prêt, à des conditions et des exigences bien moins élevées que pour des prêts classiques, peut constituer un « élément moteur » dans l'officialisation d'une activité, la croissance du chiffre d'affaires permise par le prêt permettant entre autres de s'acquitter des cotisations sociales.

D'autres recommandations proposées dans l'avis, telle que celle visant à rendre obligatoire l'usage du chèque emploi-service pour le versement du salaire des employés de proximité, doivent permettre d'aider à l'officialisation de ce type d'activités.

Le groupe de l'Outre-Mer a voté l'avis.